

L'Irlande

Les Cahiers du CIJ

Secteur **F**

Europe/International

F.3. Pays européens

5. L'Irlande

Mots clefs pour cette fiche: Diplôme, Dublin, Irlande

Capitale: Dublin
Population de la Capitale : 1 024 429
Superficie: 70 000 km²
Population: 3,7 millions
Monnaie: Euro

Système politique: République

Division politique : L'île est partagée entre la république d'Irlande (Eire) et l'Irlande du Nord qui fait partie du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Langue : L'anglais, le gaélique

Les Religions : Catholiques 93,1%, Anglicanes 2,8%, Presbytériens 0,4%



Géographie

La géographie de l'Irlande décrit une île située au nord ouest du continent européen dans l'Atlantique nord.

L'île a une côte occidentale très découpée avec des péninsules importantes et est parsemée de très nombreuses îles plus petites.

L'aspect général de l'île se présente sous la forme d'une grande plaine centrale entourée par une couronne de montagnes côtières. Le sommet est le Carrauntuohill qui s'élève à 1 041 mètres. La plaine centrale est parsemée de nombreux lacs comme le Lough Neagh qui est le plus grand lac des îles britanniques.

L'île est parcourue par le fleuve Shannon sur 259 km avec un estuaire long de 113 km ce qui en fait le plus long fleuve d'Irlande.

Sa situation géodésique est approximativement de 53° Nord et de 8° ouest. Sa superficie est de 84 079 km². L'île est séparée de la Grande Bretagne par la mer d'Irlande.

Au niveau politique l'île d'Irlande regroupe la République d'Irlande et l'Irlande du Nord.

Nature

Le centre du pays est occupé par une grande plaine qui est bordée par des massifs montagneux.

Cette plaine qui, par certains endroits est accidentée et également couverte de lacs et drainée par Shannon la plus longue rivière du pays.

À l'ouest de cette rivière se trouve un désert de calcaire, le Burren, il est constitué de grottes et de cours d'eau souterrains.

Les reliefs montagneux de Wicklow, situés à l'est s'adossent à la capitale et s'étendent jusqu'à Carlow et Wexford.

D'autres montagnes à l'ouest qui culminent dans la région de Kerry, qui se situent au sud ouest.

On trouve également divers lacs, des montagnes, des vallées qui se succèdent depuis Galway jusqu'à Donegal. La montagne la plus élevée est Carruntuohill dont l'altitude est de 1 042 mètres, elle est située dans la région de Kerry.

Sur la côte Ouest se trouve le plateau calcaire du Burren. Les montagnes les plus élevées se trouvent dans le Sud/Ouest du pays. L'étendu des Tourbières couvrent près d'un cinquième l'ensemble du pays. Le pays est peu boisé, rare sont les forêts, les régions boisées couvrent seulement 6% du territoire. Puis Howoth, la presque île située au nord de Dublin.

Il n'existe pas d'endroit à travers tout le pays qui soit situé à plus de 96 km de la mer. Le pays possède un littoral long de 1 450 kilomètres.

| Climat

L'Irlande a un climat marin et tempéré, effectivement les hivers ne sont pas rigoureux et les étés doux. Le mois de l'année durant lequel les températures sont les plus fraîches est le mois de février. Les températures sont de 4°C pour le minimum et de 7°C pour le maximum. Les températures les plus chaudes sont celles des mois de juillet et d'août avec 25°C.

L'ensoleillement maximum est en général constaté pendant le mois de mai dans le Nord, l'Ouest et le centre de l'Irlande. Pour les autres zones du pays il faudra attendre le mois de juin pour avoir un ensoleillement maximal. Les pluies sont omniprésentes durant les mois de décembre et de janvier. Avril est le mois le plus sec.

Au printemps et à la saison d'automne, les températures avoisinent les 10°C. En hiver, les températures oscillent entre 5°C et 8°C. Il neige rarement en Irlande, cependant les averses sont fréquentes.

Le climat est souvent changeant et imprévisible.

| Langue

La langue officielle du pays est l'anglais. Mais on parle également dans certaines zones le Gaélique. Cette seconde langue est parlée essentiellement dans les régions gaeltacht, un taux de 5 % de la population la parle. Le gaélique appartient au groupe gaélique qui comprend : le gaélique irlandais donc, le gaélique d'Écosse et le manxois (de l'île de Man).

Les cours de langue en gaélique sont très populaires auprès des « élèves » et son apprentissage est obligatoire.

| Système politique

L'Irlande est une République dont le régime est parlementaire.

Le Président de la République élu pour une durée de sept ans. Le Président est assisté par son Premier Ministre qui détient le pouvoir. Ce dernier est responsable devant la Chambre des Représentants. Le Parlement

est constitué de la Chambre des Représentants ou Dail, au nombre de 166 élus au suffrage universel direct pour une durée de cinq ans, ainsi que du Sénat ou Seanad.

Administrativement, la République Irlandaise est divisée en 26 comtés.

| Population

La population estimée en 2000 totalisait 3 705 000 habitants pour une superficie totale de 70 283 km², soit 54 habitants par km².

Il s'agit d'une population variée, 22,5 % des personnes sont âgées de moins de 15 ans, 66 % ont entre 15 et 64 ans et le reste de la population à 65 ans et plus.

Les moins de 25 ans représentent 41,5 % de la population irlandaise contre 30,7 % pour l'ensemble de l'UE.

La densité de la population est de 50,4 habitants au km². L'Irlande accueille quelque 200 000 résidents étrangers. Le taux d'émigration est le plus élevé d'Europe. On estime que le nombre de personnes nées en Irlande et vivant hors de leur terre natale correspond à la moitié de la population du pays.

| Confessions religieuses

La proportion entre protestants et catholiques est loin d'être équilibrée, en effet, 95 % de la population est catholique contre moins de 4 % de protestants. Le catholicisme a marqué de son empreinte l'Irlande et sa culture, ce qui a privé le pays de l'évolution de certaines mœurs. En ce qui concerne le divorce, il n'est légalisé que depuis 1995, et n'est autorisé qu'après 4 ans de séparation et uniquement si les époux n'ont « aucune chance raisonnable de réconciliation ».

| Capitale

Dublin est la plus grande ville d'Irlande, située à peu près au milieu de la côte Est, à l'embouchure de la Liffey au centre de la Région de Dublin. La population de la ville atteindrait plus de 1 100 000 habitants (2002); cependant ces chiffres ne reflètent pas la population réelle de l'aire urbaine de Dublin, ne prenant pas en compte une partie du nord-est du comté de

Kildare ainsi que des parties rurales du Fingal du nord.

Dublin est coupée en deux par la Liffey. Parmi les sites à visiter, les plus intéressants on trouve :

- Le Trinity College, université fondée en 1592 et qui abrite le Book of Kells, manuscrit enluminé datant d'environ 800 ans, ce qui en fait l'un des livres les plus anciens au monde;
- La Bank of Ireland, magnifique bâtiment qui devait à l'origine abriter le Parlement irlandais;
- Le « GPO » (General Post Office), site de la proclamation de la République d'Irlande en 1916 pendant le Soulèvement de Pâques
- Le Dublin Writers'Museum (musée des écrivains dublinois)
- Le Dublin Castle, anciennement le centre du pouvoir britannique en Irlande. Il y a aussi de nombreuses places et squares recelant des trésors d'architecture géorgienne : St Stephen's Green, Merrion Square, Ely Place, Fitzwilliam Square...

Le quartier le plus richement doté en restaurants est celui de Temple Bar, ancien, intéressant et en pleine renaissance.

| Fêtes

- 1^{er} janvier.
- 17 mars (Saint-Patrick, fête nationale de la république d'Irlande).
- Lundi de Pâques et Vendredi Saint.
- Fête du 1^{er} mai (1^{er} lundi après le 1^{er} mai, si celui-ci n'en est pas un).
- 25 décembre.
- 26 décembre (Boxing Day).
- 1^{er} lundi de juin.
- 1^{er} lundi d'août.
- Dernier lundi d'octobre.

| Études et stages

■ ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La scolarité à plein temps est obligatoire pour tous les jeunes de 6 à 16 ans. Bien que l'âge de la scolarisation obligatoire soit fixé à 6 ans, la grande majorité des enfants commencent l'école dès le mois de septembre qui suit leur quatrième anniversaire. Le ministère de l'éducation et des sciences a mis également en place un

certain nombre de programmes ciblés pour les enfants de trois ans, notamment en faveur des enfants à besoins spéciaux, des enfants des gens du voyage et des enfants défavorisés sur le plan économique et social.

Le plus important d'entre eux, le programme pilote Early Start (Départ précoce dans la vie), a été lancé en octobre 1994. D'une durée d'un an, ce programme vise à améliorer le développement des enfants de 3 ans les plus exposés aux inégalités devant l'éducation, de manière à prévenir leur échec scolaire.

Le gouvernement irlandais a publié en décembre 1999 un livre blanc sur l'éducation précoce des enfants, intitulé « Ready to Learn » (« Prêt à apprendre »), qui établit un cadre d'action pour le développement et la mise en place d'une politique globale en matière d'éducation précoce.

Le programme de l'enseignement primaire offre une base d'apprentissage très large tout en encourageant la diversité des approches en matière d'enseignement et d'apprentissage, de manière à répondre aux besoins particuliers des enfants.

Le programme est centré sur les matières suivantes :

- Langue
- Mathématique
- Éducation sociale, environnementale et scientifique
- Éducation artistique (arts visuels, musique, théâtre...)
- Éducation physique
- Éducation sociale, personnelle et sanitaire

Les coûts de fonctionnement et d'investissement des écoles primaires, y compris le salaire des enseignants, sont financés presque entièrement par l'état, le reste étant couvert par des contributions locales.

■ ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le secondaire englobe les écoles secondaires modernes (secondary schools), les écoles professionnelles (vocational schools), les écoles polyvalentes (comprehensive schools) et les écoles communautaires (community schools). Les secondary schools relèvent du secteur privé.

Elles sont généralement administrées par des communautés religieuses ou des conseils d'administration. Les

vocational schools sont dirigées par des commissions de l'enseignement professionnel (Vocational Education Committees - VEC), les community et comprehensive schools, par des conseils de gestion de composition variable.

L'enseignement secondaire est structuré en deux cycles, le secondaire inférieur (Junior Cycle), d'une durée de trois ans, et le secondaire supérieur (Senior Cycle), d'une durée de deux ou trois ans. Les élèves passent l'examen pour l'obtention du Junior Certificate à la fin de la troisième année du secondaire inférieur. Les établissements proposent facultativement un Senior Cycle de trois ans, suite à la restructuration du secondaire supérieur intervenue il y a une dizaine d'années. Les programmes disponibles dans le cadre du Senior Cycle sont les suivants :

- « Année de transition »
- « Established Leaving Certificate »
- « Leaving Certificate Applied »
- « Leaving Certificate Vocational Programme »

L'un des buts de la restructuration du Senior Cycle est d'encourager

les élèves à rester dans le système scolaire à la fin de la scolarité obligatoire en proposant un éventail de programmes adaptés à leurs capacités, leurs aptitudes et leurs intérêts.

L'année de transition

L'année de transition, qui a constitué l'une des innovations majeures du système éducatif irlandais, est aujourd'hui une option bien enracinée dans le paysage scolaire. Il donne aux élèves la possibilité d'expérimenter différents univers de connaissances et de s'initier aux réalités professionnelles sans être confrontés à la pression des examens.

Le Leaving Certificate

Les élèves passent l'examen pour l'obtention du Leaving Certificate à la fin du secondaire supérieur (Senior Cycle). Ce certi-

L'HISTOIRE DE L'IRLANDE

IV^{ème} siècle av J.C : Une population celtique s'installe sur le sol irlandais : les Gaëls

V^{ème} siècle ap JC : Saint Patrick évangélise l'Irlande

VII^{ème} siècle ap J.C : Invasion de l'Irlande par les Scandinaves

1175 : Le roi anglais Henri II impose sa souveraineté

1541 : Henri VIII prend le titre de roi d'Irlande

1782-1783 : L'Irlande acquiert son autonomie législative

1800 : Acte d'union permettant d'envoyer des députés irlandais au Parlement de Londres

1829 : Émancipation des catholiques

1858 : Naissance de la fraternité républicaine Irlandaise

1919-1921 : Guerilla et indépendance de l'Irlande mais elle est privée de six comtés de l'Ulster où les protestants sont majoritaires

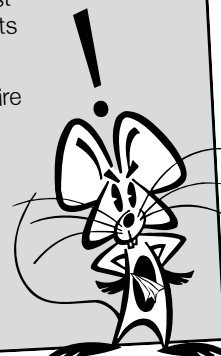
1937 : Nouvelle constitution et l'Irlande prend le nom d'Eire

1948 : L'Eire devient la République d'Irlande et rompt ses relations avec le Commonwealth

1973 : Adhésion à la C.E.E

1983 : Rejet du projet de loi sur l'avortement

1992 : Adhésion au Traité de Maastricht



ficat sanctionne la fin des études secondaires. Le Senior Cycle s'adresse à la tranche d'âge des 15-18 ans. Les élèves passent normalement l'examen de fin d'études à 17 ou 18 ans, après 5 ou 6 années d'études secondaires.

Les élèves qui suivent le programme du Leaving Certificate doivent choisir au moins cinq matières, dont la langue irlandaise.

Le Leaving Certificate Vocational Programme

Le Leaving Certificate Vocational Programme (LCVP) peut se décrire comme un Leaving Certificate avec une forte dimension professionnelle. Il offre aux élèves la possibilité de réaliser leur potentiel d'apprentissage autonome et d'innovation, et de développer leur esprit d'entreprise.

Le Leaving Certificate Applied

Le Leaving Certificate Applied (LCA) est un programme distinct, autonome, qui vise à préparer les élèves à la vie adulte et professionnelle. Il met l'accent sur des formes d'excellence et de validation des connaissances qui n'étaient pas reconnues dans le cadre du Leaving Certificate traditionnel. C'est un programme novateur tant sur le plan des contenus que sur celui des méthodes d'enseignement et bureau central de candidature (Central Applications Office).

■ ENSEIGNEMENT POSTSCOLAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Le terme « enseignement postscolaire » englobe les activités de formation continue ou de perfectionnement (dans l'enseignement général ou professionnel) qui interviennent après le secondaire, mais qui ne font pas partie de l'enseignement supérieur. Le ministère de l'éducation et des sciences propose différents programmes postsecondaires :

- **Cours « Post Leaving Certificate »** (insertion et qualification professionnelle) ;
- **Vocational Training Opportunities Scheme** (formation professionnelle à l'intention des demandeurs d'emploi) ;
- **Dispositifs de formation Youthreach** pour les jeunes ayant quitté prématurément l'école ;

- **Senior Traveller Training Centre programmes** (dispositifs de formation pour adultes à l'intention des gens du voyage qui ont quitté prématurément l'école) ;
- **Programmes d'alphabétisation pour adultes, centres socio-éducatifs** (éducation communautaire) ;
- **Programmes (autofinancés) de formation pour adultes à temps partiel** dans les établissements d'enseignement secondaire.

■ APPRENTISSAGE

L'apprentissage fait partie intégrante de l'enseignement postscolaire et de la formation professionnelle. La FÁS est l'autorité légale responsable en la matière. Les programmes se déroulent en différentes étapes sur le lieu de travail, dans les centres de formation de la FÁS et dans les instituts de technologie.

■ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le système irlandais d'enseignement supérieur regroupe traditionnellement le secteur universitaire, le secteur technologique et les Colleges of Education (écoles de formation des enseignants). Tous bénéficient de financements importants de l'État et sont autonomes. Ces dernières années, plusieurs écoles supérieures privées indépendantes ont également fait leur apparition. Elles proposent un éventail de programmes d'études qui vient compléter l'offre du secteur.

Secteur universitaire

La République d'Irlande compte sept universités :

- University College Cork, National University of Ireland, Cork
- University College Dublin, National University of Ireland, Dublin
- National University of Ireland, Galway
- National University of Ireland, Maynooth
- The University of Dublin (Trinity College)
- The University of Limerick
- Dublin City University

Le « cœur de mission » des universités est de proposer des programmes menant à des diplômes de premier, deuxième et troisième cycles ainsi que des activités de recherche fondamentale et appliquée. Certaines

universités ont mis en place ces dernières années la semestrialisation et la modularisation des cours, qui offrent une plus grande flexibilité aux étudiants. L'enseignement au niveau du premier et du deuxième cycle prend généralement la forme de cours magistraux complétés par des séances de travaux pratiques et, le cas échéant, par des démonstrations et du travail en laboratoire. La maîtrise combine normalement un programme de cours et un travail de recherche. Le doctorat s'obtient sur la base d'un travail de recherche.

Secteur technologique

Le ministère a la responsabilité globale du secteur technologique de l'enseignement supérieur, aussi bien pour l'élaboration et l'évaluation des politiques que pour l'établissement du cadre budgétaire et réglementaire. Le secteur technologique regroupe quatorze instituts de technologie, le Tipperary Rural and Business Development Institute et le Tourism College (Killybegs).

Ces institutions proposent des programmes d'enseignement et de formation menant à des diplômes de techniciens ou de spécialistes dans un large éventail de domaines (gestion d'entreprise, sciences, technologies de l'information, ingénierie, linguistique, musique, etc.).

Colleges of Education

Les Colleges of Education regroupent les écoles de formation des maîtres de l'enseignement primaire, des professeurs d'économie ménagère et des professeurs d'éducation religieuse. Le rôle du ministère est d'assurer, en conjonction avec les Colleges, le recrutement des maîtres du primaire et, dans certaines disciplines, d'enseignants du secondaire, conformément aux besoins recensés.

■ ADMISSIONS ET INSCRIPTION

L'entrée dans la plupart des filières universitaires passe par une procédure centralisée ; tous les étudiants irlandais et étrangers doivent contacter le bureau central des admissions (CAO à Galway).

Central Admissions Office

Tower House
Eglinton Street
Galway
Tél. (+353) 91 509 800
Site <http://www.cao.ie>

Le CAO remet un dossier de candidature et un guide répertoriant toutes les filières et renseignant sur les procédures de dépôt des dossiers. La date de clôture des candidatures des ressortissants irlandais et de ceux de l'UE est habituellement fixée au 1^{er} février. Les décisions sur l'attribution des places interviennent généralement en août et en septembre, après réception des résultats à l'examen de fin d'études.

Lorsqu'un élève diplômé de fin d'études remplit les conditions requises pour être admis dans une filière de l'enseignement supérieur et que les candidatures sont plus nombreuses que les places disponibles, les résultats obtenus par l'étudiant à son examen de fin d'études (en une seule session) sont convertis pour obtenir un compte de points. Ce compte est établi en attribuant un nombre fixe de points à chaque note, puis en ajoutant les six meilleures notes pour obtenir un compte total. Les étudiants sont ensuite classés selon leur compte de points. Le niveau de points minimum pour chaque filière est déterminé en fonction du nombre de candidatures dans la filière, des points décernés au candidat et du nombre de places disponibles dans la filière.

Il convient de noter que certains instituts universitaires préfèrent que les étudiants étrangers postulent directement auprès de l'établissement de leur choix. Les candidats potentiels doivent s'en assurer au préalable.

Les conditions d'admission minimum à remplir pour la majorité des filières d'enseignement supérieur sont fixées au niveau de chaque établissement et reposent, en règle générale, sur les résultats obtenus aux examens nationaux. Outre les conditions de base, certaines filières exigent d'avoir obtenu certaines notes dans telle ou telle matière.

Faites votre demande directement auprès du bureau du CAO à Galway si vous venez de passer votre examen du Leaving Certificate et vous inscrivez en tant qu'étudiant du premier cycle.

Faites votre demande directement auprès du bureau des inscriptions de l'établissement de votre choix si vous souhaitez vous inscrire à un cours de second cycle.

NB : Dates limites d'inscription pour les résidents de l'Union européenne.

Vous devez envoyer votre demande le 1^{er} février au plus tard. Une fois cette date passée, vous aurez jusqu'au 1^{er} juillet pour envoyer votre demande mais devrez payer des « frais de retard » supplémentaires.

■ COÛTS DE SCOLARITÉ

Il n'y a pas de droits d'inscription à payer pour les étudiants qui suivent des cours à plein temps dans les établissements agréés de l'enseignement supérieur.

Si vous êtes citoyen de l'Union européenne ou si vous résidez normalement en Irlande, vous ne devez payer aucun frais pour les cours approuvés dispensés par les universités et instituts de technologie gérés par l'Etat. Il est toutefois possible que vous deviez payer une somme modique en vue de votre inscription, des examens etc.

Si vous choisissez de vous inscrire dans un collège privé, vous devrez payer des frais annuels. Ceux-ci varient d'un collège à l'autre.

Frais d'inscription :

entre 0 et 17 900 euros / an.

■ AIDES FINANCIÈRES

Les conditions à remplir pour percevoir une bourse d'études sont fixées par le Ministère de l'Éducation ; elles sont attribuées sur critères sociaux. Les ressortissants de l'Union européenne peuvent bénéficier de l'application des règles communautaires. Contacter :

Student Support Section

Department of Education and Science
Portlaoise Road Tullamore
Co. Offaly Ireland
Tél. (+353) 506 21363
Fax : (+353) 506 51340
Site : <http://www.irlgov.ie/educ>

La reconnaissance des diplômes et des qualifications

L'autorité nationale irlandaise des qualifications (National Qualifications Authority of Ireland, NQAI) est le centre irlandais chargé de la reconnaissance des diplômes internationaux.

L'autorité représente l'Irlande au sein du réseau communautaire de centres NARIC (National Academic Recognition Information Centre) [centre

national d'information sur la reconnaissance académique des diplômes] et du NRP (National Reference Point) [point de référence national]. En tant que centre NARIC et NRP en Irlande, ses principales fonctions consistent à :

- faciliter la reconnaissance des diplômes internationaux en Irlande,
- fournir des informations sur les diplômes professionnels et académiques irlandais et étrangers. Le centre n'assume pas directement la fonction de reconnaissance des diplômes elle-même. Il consulte les organismes concernés en Irlande afin d'évaluer vos qualifications et d'établir leur comparabilité au sein du système éducatif irlandais.

Qu'est ce qu'un diplôme international ?

Un diplôme international est un diplôme qui a été délivré par un organisme étranger sanctionnant un programme d'études terminé avec succès. Par exemple, si vous avez étudié dans un institut/centre de formation à l'étranger et que vous avez reçu un diplôme de la part d'un établissement délivrant des diplômes dans ce pays, il est considéré comme un diplôme international.

Que désigne la reconnaissance des diplômes ?

La reconnaissance de votre diplôme indique la façon dont votre diplôme international peut être comparé à un diplôme du système éducatif irlandais. Cela permet d'apprécier, en principe, la comparabilité d'un diplôme, presque toujours, le diplôme le plus élevé obtenu. La reconnaissance de votre diplôme permet de savoir à quel cursus irlandais votre diplôme international correspond le plus. La reconnaissance de votre diplôme donne uniquement lieu à une recommandation, et n'a donc aucun statut légal en tant que tel.

Informations complémentaires :

National Qualification Authority of Ireland (NQAI)

5th Floor, Jervis Street House, Dublin 1
Tél. (+353) 1 887 1500
Fax : (+353) 1 887 1595
E-mail : recognition@nqai.ie
Site : <http://www.nqai.ie>

Le titre de séjour

Une durée de trois mois est autorisée en Irlande sans effectuer aucune formalité.

Si vous êtes un R ressortissant Membre de l'Union Européenne, pour entrer dans le pays seulement une carte d'identité ou un passeport est nécessaire.

Pour les séjours d'une durée supérieure à la durée légale prévue ou pour les personnes souhaitant s'inscrire auprès des Agences Nationales pour l'Emploi (= ADEM) Irlandaise, il est impératif de se faire enregistrer auprès du Département of Justice. Il s'agit d'une simple formalité et il n'est pas utile d'être en possession d'un permis de résident.

Département of Justice.

72 St Stephen's Green
Dublin 1. Irlande

Votre enregistrement effectué, il vous sera remis une attestation qui vous sera réclamé par les ADEM.

Le permis de résident :

Pour un séjour prolongé, de plus de trois mois il est indispensable d'obtenir en plus un permis de résident (Resident Permit). Pour se le procurer, il faut être muni du formulaire et se rendre au bureau de police. Dans le cas où vous ne disposeriez pas d'un contrat de travail lors de votre demande de permis de résident, il faudra apporter la preuve de vos ressources à votre interlocuteur.

La demande peut être effectuée à l'adresse suivante :

Aliens Registration Office

Harcourt Square - Dublin 2. Irland
Tél. (+353) 1 475 55 55
Fax: (+353) 1 478 00 60

Si vous n'êtes pas membre d'un pays de l' UE.

Selon votre nationalité, le pays d'accueil peut exiger un visa d'entrée. Cette demande de visa est délivrée avec toutes les facilités par les autorités consulaires compétentes.

La liste des Pays :

Liste des pays tiers et des entités, dont les ressortissants doivent être en possession d'un visa au moment de leur entrée dans le pays, et qui ne figurent pas dans la liste commune.

L'Afrique du Sud, Antigua et Barbuda, Belize, Bosnie-Herzégovine, Brunei, Estonie, Kenya, Kiribati, Lettonie, Lituanie, les Îles Mariannes du Nord, les Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Salomon, Samoa occidentales, Tonga, Trust Territory of the Pacific Islands (Palau), Tuvalu, Vanuatu, Vénézuéla, Zimbabwe. Hongkong, Montserrat, Sainte-Hélène, L'Autorité Palestinienne.

Emploi

Les citoyens de l'UE travaillant en Irlande jouissent des mêmes droits professionnels que les citoyens irlandais. Il est conseillé de commencer à chercher du travail bien avant d'arriver en Irlande car cela peut prendre du temps. Dans quasiment tous les emplois, un bon niveau d'anglais oral et écrit est essentiel.

En mars 2004, le taux de chômage en Irlande était de 4,5 %. Le taux de chômage des moins de 25 ans s'élevait à 8,2 %. L'Irlande est une petite économie ouverte très dépendante du commerce et en 2003, le secteur des services représentait 66 % des emplois, l'industrie 28 % et l'agriculture 6 %. Les employeurs publient leurs vacances de poste de différentes façons. Ils peuvent passer par le service public de l'emploi national (FÁS), des agences de recrutement privées ou le recrutement direct via des annonces dans les journaux nationaux ou locaux, la radio et l'interne

Le FÁS fournit toute une gamme de services pour aider les individus à trouver un emploi. Tous les services FÁS sont accessibles aux hommes et aux femmes sur un pied d'égalité et à tous les citoyens de l'Union européenne. La démarche la plus importante pour profiter des services FÁS est de vous inscrire auprès de votre bureau FÁS. :

FAS

Training and Employment Authority

17 - 33 Upper Baggo Street
IRL - DUBLIN 4
Tél. (+353) 1 607 05 00
Fax: (+353) 1 607 06 08
E-mail: info@fas.ie
Site: <http://www.fas.ie>

Dans le cadre de votre recherche d'emploi, on peut vous demander de remplir un formulaire de candidature. Le recours à ces formulaires est très

répandu et ils suivent généralement une trame standard. Les questions portent habituellement sur les études, la formation, l'expérience professionnelle, les hobbies et les intérêts personnels. En Irlande, les entreprises aiment connaître les activités extra-professionnelles afin d'avoir une idée des qualités que vous apporterez au poste.

Ne joignez de photographie que si le formulaire le demande. Il est essentiel que votre formulaire parvienne à l'entreprise avant la date de clôture spécifiée car il pourrait ne pas être pris en compte en cas de retard.

Sites pour trouver un emploi en Irlande :

- <http://www.gradireland.com/>
- <http://www.careersworld.com>
- <http://www.may.ie/service/careers/agcsicodes.shtml>
- <http://www.construction-jobs.ie>
- <http://www.entemp.ie/index.htm>
- <http://www.hoteljobs.ie/>
- <http://www.irishjobs.ie//index.asp>
- <http://www.campus.ie/user?cmd=s&ubsection&subsectionid=54>
- <http://www.monster.ie/>
- <http://www.recruitireland.com/home.asp>

Logement

Logement temporaire ou d'attente

Outre les hôtels classiques, il existe partout en Irlande des B&B (Bed & Breakfast). Il convient de consulter la liste dans les pages jaunes de l'annuaire, ou de la demander auprès de l'office du tourisme irlandais. Les auberges de jeunesse offrent également une solution pour un logement à prix modeste.

Office du tourisme Irlandais

Fáilte Ireland
Baggot Street Bridge,
Baggot St,
Dublin 2
Tél. (+353) 1 602 4000
Fax: (+353) 1 602 4100
Site: <http://www.ireland.ie>

Autre possibilité :

- **Family Homes of Ireland**
Oughterard, Co. Galway, Irlande.
Tél. (+353) 91 55 20 00
Fax: (+353) 91 55-26-66
E-mail: bandb@familyhomes.ie
Site: <http://www.family-homes.ie>

Il existe quelques centres de réservation très pratiques :

Gulliver Ireland
Fexco Centre, Longford Street
Killorglin, County Kerry, Irlande
Tél. : (+800) 66 86-68-66
(appel gratuit)
ou (+353) 66 97 920 93
Fax: (+353) 66 97 921 16
E-mail: goireland@gulliver.ie
Site: <http://www.goireland.com>

Les farmhouses

Friendly Homes of Ireland
71, Waterloo Road
PO Box 2281, Dublin 4.
Tél. (+353) 6607 975
Fax: (+353) 6686 578
Site: <http://www.tourismresources.ie/fh>

Recherche d'un logement longue durée

Le site <http://www.daft.ie> (pour Dublin) et les hebdomadaires, notamment the irish times proposent des annonces de locations de logements à louer ou à partager, ainsi que des chambres chez des familles d'accueil.

Recherche d'un logement étudiant

Pour le logement, adressez-vous à l'Accommodation Office ou au Campus Residences Office de votre établissement. La plupart des universités réservent des chambres aux étudiants étrangers. Mais les places sont peu nombreuses. Comptez un peu plus de 2 000 euros pour une année en résidence universitaire.

La colocation en ville est également une bonne solution. De nombreuses offres sont affichées dans les Accommodation Offices, dans les Students Unions (bureaux des élèves). De France, vous pouvez prendre contact avec l'Irish Council for Overseas Students.

■ LE CODE DE LA ROUTE EN IRLANDE

- En Irlande on conduit à gauche et la priorité est à droite.

- La vitesse est limitée à 30 MPH (50km/h) en ville et dans les agglomérations, à 60 MPH (100 km/h) sur les routes nationales et à 70 MPH (110 km/h) sur les autoroutes.
- Il ne faut pas dépasser le taux d'alcoolémie de 0,5 gr/l, sinon le conducteur est passible d'une amende.
- La ceinture de sécurité est obligatoire pour les conducteurs et les passagers, et pour les deux roues le casque est obligatoire aussi bien en ville que sur la route.

■ LES TRANSPORTS EN COMMUN

C'est le meilleur moyen de circuler en Irlande.

Le train

Le réseau est assez peu développé et les tickets sont assez chers.

Irish Rail

Connolly Station, Dublin 1
Tel. (+353) 1 836 62 22
Site: <http://www.irishrail.ie>

Le bus

- Les compagnies nationales

En Eire, la compagnie nationale s'appelle Bus Eireann. Dans le Nord, Ulsterbus. Des liaisons sont assurées entre pratiquement toutes les villes et tous les villages mais, d'une part, en dehors de l'été beaucoup de lignes réduisent leur trafic ou ferment, d'autre part, dans certains coins très isolés, le trajet n'est effectué qu'une fois par jour... ou par semaine. Si l'on ne veut pas rester planté dans un trou, il est donc vivement conseillé de se procurer le petit guide gratuit des horaires (Bus Eireann Time Table).

- Bus Eireann

Central Bus station
Store Street, Dublin 1
Tel. (+353) 1 836 61 11
Site: <http://www.buseireann.ie>
E-mail: info@buseireann.ie

■ LA VOITURE

Si vous êtes quatre ou cinq, la location de voiture est intéressante, même pour les petits budgets. Le chauffeur doit avoir plus de 23 ans et posséder son permis depuis plus de 2 ans. Le permis de conduire français est reconnu en Irlande mais ne peut servir de document d'identité ou de nationalité.

Nous rappelons que les Irlandais roulent à gauche La vitesse est limitée à 30 mph (50 km/h), à 60 mph (100 km/h) sur les routes nationales et à 70 mph (110 km/h) sur les autoroutes, rares mais gratuites.

Le prix de l'essence est comparable au nôtre, sauf le diesel, un peu plus cher.

Les meilleures cartes routières sont éditées par Bartholomew. Se procurer quand même une carte bilingue comme la Michelin au 1/400 000 (n°923) car les noms de villages sont écrits en gaélique.

Attention, en république d'Irlande, les pancartes routières vertes sont en kilomètres et les blanches en général en miles (sauf exception et, dans ce cas, il est précisé « km »). Au Nord, tout est en miles (multipliez par 1,6 pour avoir le nombre de kilomètres).

■ LE TAXI

Les taxis n'ont des compteurs que dans les grandes villes. Ailleurs, ça se négocie, de préférence avant la course !



| Tourisme

Office National du Tourisme Irlandais
Baggot Street Bridge
Dublin 2, Irlande
Tél. (+353) 1 602 40 00
Fax : (+353) 1 602 41 00.
E-mail : info@irishtouristboard.ie
Site : <http://www.ireland.travel.ie>

| Quelques numéros utiles

- **Le 999, et le 112.** Pour contacter : la Police, les Pompiers, et le Samu.
- **Pour les renseignements concernant la République d'Irlande et l'Irlande du Nord,** composez le 1190 : (le service est gratuit si vous appelez d'une cabine téléphonique de telecom Eireann).
- **Pour les renseignements internationaux :** il faut composer le 1198.

| Ambassades

Ambassade du Luxembourg en Irlande

Ambassadeur avec résidence à Londres : M. Jean-Louis WOLZFELD
27, Wilton Crescent
LONDRES SW1X 8SD
Tél. : (+44) 20 7235 69 61/62/63
Fax : (+44) 20 7235 97 34
E-mail : londres.amb@mae.etat.lu

Consulat

Consul honoraire avec juridiction sur l'Irlande : M. Noël KIERANS
Pension Systems Limited
Estate House, 51 Dawson Street
Dublin 2
Tél. (+353) 1 671 98 11
(+353) 1 677 04 09
Fax : (+353) 1 677 50 13
E-mail : luxcon@indigo.ie
cdaly@pensionsystems.ie

Ambassade D'Irlande à Luxembourg

Chancellerie diplomatique
L-1140 Luxembourg, 28, Rte d'Arlon
Tél. (+352) 45 06 10
Fax : (+352) 45 88 20
E-mail : luxembourg@dfa.ie

Consulat

L'Ambassade se charge des affaires consulaires
M. Emile WEITZEL, Consul honoraire
L-2670 Luxembourg
14, bvd de Verdun
Tél. (+352) 44 03 98
Fax : (+352) 22 29 36

Sources :

- <http://www.tourismireland.com/>
- Ambassade de France
- <http://www.visas-ambassade-consulat.com/>
- Wikipedia
- Le Guide du routard
- <http://www.leader-city.com/irlande/>
- Euroguidance -France.
- Réseau PLOTEUS
- Réseau EURES
- <http://www.ouestirlande.com>
- <http://www.eurolibe.com>
- <http://www.europa.eu.int/youth>

